

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation chasse et pêche.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la chasse et à la pêche, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le territoire des Bouches-du-Rhône est d'une grande richesse naturelle, mais il est fragile et soumis à de fortes pressions.

Notre collectivité préserve cette richesse patrimoniale et la valorise, d'une part, en qualité de propriétaire d'espaces naturels et d'autre part, en partenariat avec l'État, les autres collectivités, les acteurs sociaux économiques, les associations, les laboratoires et organismes de recherche et, plus largement avec les habitants du département au titre de la solidarité territoriale.

L'objectif est de construire le lien entre l'action départementale «institutionnelle» et chacun des territoires dans leurs spécificités, en intégrant la dimension environnementale.

Dans ce cadre, la politique liée à la pratique de la pêche et à l'activité cynégétique s'emploie à soutenir le monde associatif pour mieux faire connaître, mieux former et informer au travers d'actions visant à une pratique cohérente avec les valeurs défendues par notre institution.

La fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a développé ces quinze dernières années une politique partenariale avec les associations locales afin que la pratique de cette activité soit complètement intégrée à la gestion des milieux et des espèces.

Cette fédération est active pour la gestion du milieu naturel dans sa globalité. Elle est unanimement reconnue comme très professionnelle.

La politique cynégétique du Département est, quant à elle, articulée autour de deux axes : d'une part, un accompagnement de cette pratique sur les domaines départementaux dépendant d'un conventionnement, d'autre part, l'octroi de subventions aux sociétés communales de chasses liées à une gestion raisonnée de la ressource, en cohérence avec les usages des espaces naturels.

L'état des crédits affectés à la politique publique de la chasse et de la pêche figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL